

Pourquoi entreprendre un traitement orthodontique ?

L'Orthopédie Dento-Faciale est la spécialité de l'Odontologie et de la Stomatologie consacrée à l'étude et au traitement des troubles liés aux anomalies de la forme des mâchoires et de la position des dents.

Madame, Monsieur,

Votre enfant ou vous-même allez débiter un traitement d'Orthopédie Dento-Faciale appelé communément « traitement orthodontique ».

Vous avez choisi un spécialiste qualifié, ce dont nous vous félicitons.

Le traitement d'Orthopédie Dento-Faciale

- *"Chez l'enfant, l'Orthopédie Dento-Faciale a pour but de favoriser une croissance harmonieuse du massif facial,*
 - *en aidant au bon développement des fonctions orales et nasales,*
 - *en interceptant ou traitant les anomalies apparues précocément,*
 - *en diminuant les risques de traumatismes dentaires.*
- *Chez l'adolescent, l'Orthopédie Dento-Faciale traite des anomalies établies, en portant une attention particulière à l'esthétique du visage et à l'occlusion de la denture adulte.*
- *Chez l'adulte, l'Orthodontie, parfois en association avec la Chirurgie Maxillo-Faciale, s'efforce de disposer les dents de manière à :*
 - *assurer une fonction masticatrice optimale,*
 - *améliorer l'apparence du visage et de la denture,*
 - *faciliter, éventuellement, la réalisation de prothèses dentaires" (selon la définition de la Société française d'Orthopédie Dento-Faciale).*

Dans tous les cas, ces traitements orthodontiques amélioreront les fonctions vitales qui sont la mastication, la déglutition, la respiration et la phonation.

L'harmonie et l'équilibre même de ces fonctions seront la garantie de la stabilité d'un tel traitement. L'aspect esthétique sera également concerné mais n'est qu'une des composantes de ce traitement.

Pour toutes ces raisons, tout problème médical connu doit nous être immédiatement signalé avant ou pendant le traitement

Comment se déroule un traitement orthodontique ?

1) Bilan diagnostic évaluation

Pour diagnostiquer les troubles orthodontiques, votre praticien effectue un bilan clinique et peut réaliser ou prescrire des examens complémentaires tels que radiographies, empreintes des arcades dentaires, photographies ou tout autre examen nécessaire à votre cas.

Une étude approfondie permettra d'établir un plan de traitement qui pourra ensuite être appliqué. Les causes des dysmorphoses (anomalies) peuvent être très variées : héréditaires, congénitales, accidentelles ou fonctionnelles (suction d'un doigt, de la langue, etc...).

Ce plan de traitement pourra donc nécessiter, selon les cas, la collaboration d'autres disciplines telles que l'ORL, l'Orthophonie, la Chirurgie ou toute autre spécialité.

Attention : pendant ce traitement, notamment chez les enfants, un nouveau bilan pourra être nécessaire, compte tenu notamment de la croissance, afin d'évaluer les progrès obtenus et d'adapter éventuellement la suite du traitement aux résultats constatés.

2) Le traitement

Une fois le diagnostic et le plan de traitement établis, les soins seront menés à l'aide d'appareils soit amovibles ("faux palais", "gouttières", etc...) soit fixes ("multiattache", "bagues", etc...), placés dans la bouche et associés ou non à des dispositifs auxiliaires internes ("arcs palatins", élastique, etc...) ou externes ("forces extra-orales", etc...).

Ces appareils peuvent entraîner une légère gêne qui peut se manifester par une sensibilité dentaire au cours des premiers jours. Votre orthodontiste vous donnera lors de la pose, les conseils nécessaires pour améliorer votre confort au cours de cette période d'accoutumance.

3) Les obligations à respecter pendant le traitement

• **Hygiène :** maintenir une bouche propre : des conseils relatifs au brossage seront donnés au début du traitement et les contrôles d'hygiène seront réguliers.

Un traitement orthodontique effectué dans de bonnes conditions d'hygiène n'entraîne pas de caries. Toutefois il est indispensable de faire une visite de contrôle tous les six mois chez votre chirurgien dentiste habituel pour prévenir ou détecter tout début de carie.

Une hygiène insuffisante peut entraîner des taches blanches (décalcifications) ou une inflammation des gencives si celles-ci sont insuffisamment brossées (gingivites), autant de problèmes qui peuvent devenir irréversibles.

• **Alimentation** : il faut veiller à :

- la diminution des boissons sucrées, des sucreries et des grignotages qui peuvent provoquer des caries,
- l'abandon des aliments collants (ex. : nougat, caramel, chewing-gum, barres de céréales), ainsi que des aliments trop durs qui peuvent déformer voire casser les appareils.

• **Coopération** : pour mener à bien le traitement, il faudra :

- respecter scrupuleusement les rendez-vous fixés,
- suivre les consignes données par votre orthodontiste (y compris les consignes de sécurité éventuelles pour le port de forces extra-orales ou la pratique de certains sports),
- mettre les élastiques durant le temps prescrit (lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires),
- veiller à l'intégrité de l'appareil : nous prévenir dès que quelque chose casse ou gêne,
- veiller à l'abandon des habitudes nocives (suction du pouce, ongles rongés) qui empêchent la correction des anomalies,
- ne pas mettre les mains à la bouche ni mâchonner des crayons, ce qui abîme les appareils et les attaches.

4) La durée du traitement

Elle est variable selon l'importance de la déformation, l'amplitude des déplacements dentaires ou maxillaires à effectuer, le stade ou le type de croissance (favorable ou défavorable) du patient, et l'évolution des dents définitives. Elle varie donc d'un patient à l'autre et est très difficilement chiffrable précisément.

Le facteur le plus important reste cependant le respect scrupuleux des instructions thérapeutiques que nous serons amenés à donner ; elles sont le gage d'une durée de traitement aussi réduite que possible.

Des périodes d'interruption, dites de surveillance, peuvent être parfois nécessaires, entre deux phases de traitement.

5) Les complications éventuelles, les limites et les contraintes

Il peut arriver (très rarement) qu'en cours de traitement, il se produise un raccourcissement des racines dentaires, ou qu'un trouble des articulations des mâchoires soit mis en évidence, amenant le praticien à modifier, suspendre, voire interrompre le traitement.

De même, le traitement pourra être interrompu si les instructions thérapeutiques données par l'orthodontiste ne sont pas scrupuleusement respectées ou si le patient ne respecte pas le calendrier des rendez-vous.

6) La contention = consolidation

Il est nécessaire de stabiliser les résultats acquis par une phase d'appareillage, plus simple mais assez longue, généralement une année, pour limiter le risque de récidence.

C'est la période de contention, aussi importante que le traitement lui-même.

Par la suite, il faut savoir que l'organisme évolue toute la vie. Ainsi, pour les dents et la musculature, des modifications mineures sont susceptibles d'apparaître, sans pour autant compromettre les résultats obtenus. Il est donc souhaitable de faire contrôler sa denture régulièrement.

Il est également possible que, du fait du vieillissement, des troubles puissent apparaître, pas nécessairement en rapport avec un traitement orthodontique antérieur. Ces changements physiologiques peuvent parfois nécessiter un traitement secondaire, selon la croissance ou l'évolution du cas, selon l'âge, traitement plus ou moins limité.

7) Conclusion

Ces conseils et informations seront complétés par les explications que nous serons amenés à vous communiquer. Si à quelque moment que ce soit, vous aviez une incertitude, n'hésitez pas à contacter notre cabinet par téléphone ou nous questionner lors de notre rendez-vous.

N'oubliez pas que la réussite est au bout du traitement et que nous soignons votre sante, pas seulement votre sourire.

Patient :

Le patient soussigné, ou ses parents ou tuteur légal, reconnaît avoir été pleinement informé par le praticien des conseils, des contraintes, des complications éventuelles, des limites et risques concernant le traitement d'orthopédie dento-faciale et les techniques utilisées, ainsi que les modalités de prise en charge du traitement par l'assurance maladie. Un exemplaire de cette lettre a été remis au signataire.

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Date :

Signature :

(Faire précéder de la mention manuscrite "Lu et approuve")

SSF

ODF Syndicat des spécialistes français en orthopédie dento-faciale